

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DEVE 94 Modalités de passage du public par le site la « Ferme du rail » pour accéder à la promenade de la PC19. Ouverture de terrasse et installation de jardinières - Convention avec Réhabail.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec la société Réhabail une convention définissant les modalités de passage du public par le site la « Ferme du rail » pour accéder à la promenade de la PC19, ainsi que les conditions d'ouverture de terrasse et d'installation de jardinières sur la PC19 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Réhabail la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La convention est consentie à titre gratuit.

Article 3 : La convention est conclue pour une durée de cinq ans. A l'issue de cette période elle ne sera renouvelable que de manière expresse.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO